

Compte Rendu du Conseil Municipal du mercredi 15 janvier 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Jean-Paul Pradines, Chantal Bury, Pierre Dulewski, Christian Bonneu, Séverine Bouroumeau, Cécile Génovésio, Marie-Claire Mourleau, Monique Neplaz, Laurent Normandin-Varenne, Sylvie Pomier,

Excusés : Louis Mainguet, Grégoire de Flaujac, Sébastien Lagourgue, Alain Malgouyres Volker Otlinghaus,

1. Mise en place du Rifseef

Monsieur le Maire rappelle que le projet du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (Rifseep) a été présenté au Conseil Municipal du 7 octobre 2019 par un agent du Centre De Gestion (CDG). Le projet a été ensuite validé par le Comité Technique. Monsieur le Maire propose maintenant sa mise en place. L'ensemble des Conseillers est d'accord.

2. Aide voyage scolaire

Monsieur le Maire présente la demande de la famille GENOVESIO pour une aide au voyage scolaire auquel va participer leur fille Amélie. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour une aide de 50 €.

3. Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose à l'ensemble aux conseillers municipaux la situation comptable de ce jour. Le fonds de roulement est insuffisant pour pallier à toutes les dépenses de début d'année (abonnements, conventions de prestations, assurances, remboursements d'emprunt, etc...). Il propose de contracter une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Deux propositions sont présentées au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2020,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

- de retenir la proposition du Crédit Agricole.
- d'ouvrir un crédit de trésorerie de 50 000 Euros pour une durée de 12 mois au taux de 0.215 %.
- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec le Crédit Agricole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Distributeur de pains** : Monsieur le Maire informe que le projet du distributeur de pain prévu pour ce mois-ci, n'est pas encore abouti.
- **Renouvellement contrat** : Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le CDD d'un agent arrive à son terme le 31 mai prochain. Il souhaite l'avis du Conseil Municipal. Après discussion, les conseillers souhaitent, dans un premier temps, le renouvellement de ce contrat pour 3 ans.
- **Projet de théâtre ambulant** : Monsieur le Maire expose le projet de la Ferme équestre Hantayo pour cet été. Une troupe de comédiens cavaliers propose de jouer une pièce de théâtre en se déplaçant à cheval de village en village. Elle sollicite la commune pour l'accord de s'installer à côté du lotissement l'autheronne et pour un prêt de bancs et du barnum. Les conseillers sont d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.